

Alors Humbert obligea tous les habitants au-dessus de seize ans à venir se présenter devant lui, pour lui jurer fidélité comme à leur souverain. Il se fit ensuite apporter les clés de la ville, en ôta la garde aux bourgeois, et les remit à Aymar de Bellecombe qu'il établit son prévôt dans Vienne. Il fit aussi construire une tour à l'entrée du pont pour surveiller Sainte-Colombe, et taxa les habitants d'une forte amende pour subvenir aux dépenses de ces travaux et aux frais de l'expédition. Humbert profita habilement des bonnes dispositions du Chapitre de Vienne ; il se fit céder une part de la juridiction sur la ville, pour une somme de sept cents livres viennoises. Le Chapitre consentit à ses désirs, dans l'espoir de s'assurer d'un puissant protecteur dans ses querelles subséquentes avec l'archevêque. Le duc, à son tour, demanda à être reçu parmi les membres du Chapitre de Vienne. Il fut solennellement investi de ce titre, revêtu des ornements sacerdotaux et installé dans le chœur, après avoir fait serment, entre les mains du doyen, de maintenir les droits des chanoines, de Vienne.

L'archevêque avait employé tout son crédit pour gagner à sa cause le souverain pontife. Ce fut à son tribunal que devait se juger l'affaire de Vienne. Bertran de la Chapelle avait excommunié Humbert, le pape n'avait osé ni révoquer ni confirmer sa sentence ; il nomma des commissaires pour examiner la chose. Le Dauphin jugeant sa présence utile à Avignon, s'y rendit pour suivre son procès, à la fin de septembre ; mais l'affaire traîna en longueur, et comme il reçut en même temps des lettres de Philippe de Valois qui réclamait des secours pour sa guerre contre les Anglais, il donna ordre à ses milices de se préparer à partir. Pour lui, n'ayant plus rien à faire dans Avignon, il résolut de retourner une seconde fois en France. Sans retard il exécuta son projet, passa par le Puy où il se fit recevoir chanoine, et vint loger à Paris dans sa maison de la place de Grève. Après avoir fait sa cour au roi Philippe, il revint dans ses États, en février 1341. Deux mois après il transféra à Grenoble le Conseil delphinal de Saint-Marcellin et fonda dans la première de ces deux villes une université où l'on enseignait le droit civil et